

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2021-036

Eure Normandie Numérique

Réunion du 7 décembre 2021

**Objet : Modalités de réunion du Comité syndical du 7 décembre 2021 en visioconférence.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Le Comité syndical, réuni le 7 décembre 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## DÉCIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du comité syndical du 7 décembre 2021 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Comité Syndical du 7 décembre 2021.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 30
- Collège Conseil Régional : 06

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 7 décembre 2021

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas Gravelle**

